

Le 25/01/18 ,



Adresse Postale :  
**Cambié**  
**09000 Serres sur Arget**

[contact@cea09ecologie.org](mailto:contact@cea09ecologie.org)  
<http://cea09ecologie.org>

à

Monsieur Nicolas Hulot  
Ministre de l'environnement  
Ministère de la Transition écologique  
et solidaire  
246 bd St Germain, 75007 PARIS

Objet : demande d'arrêt de l'enfouissement de matériaux « dits inertes » dans la nappe phréatique de la Basse Ariège pour raisons sanitaires et environnementales,

Monsieur le ministre ,

Nous venons faire appel à votre autorité politique et vous demandons d'intervenir auprès des services de l'État pour faire cesser le dépôt de matériaux du BTP directement dans la nappe phréatique de la zone des villes de Saverdun - Le Vernet d'Ariège (Ariège – 09).

Ces remblaiements industriels, d'une part bloquent le flux de la nappe vers Saverdun et Toulouse et d'autre part polluent l'eau souterraine.

Ces remblaiements, d'une masse prévue au total de 14 millions de tonnes par les entreprises Denjean et Malet, provoquent aux alentours des dépérissements de la ripisylve de la rivière Ariège (Natura 2000) et surtout une pollution des puits utilisés par des riverains pour leur consommation domestique, vu qu'ils ne sont pas collectés à la distribution communale d'eau potable.

De même, nous sommes alertés par des arboriculteurs de cette plaine qui voient leur arbres manquer d'eau et qui n'ont même pas assez de réserve dans leurs puits pour l'aspersion anti-gel de printemps.

Nous ne pouvons concevoir, qu'en 2018, contrairement aux pratiques vertueuses de recyclage des matériaux issus du BTP dans d'autres départements, en Ariège on pollue encore la nappe phréatique par des enfouissements mal contrôlés et remplis de produits qui ne devraient pas s'y trouver : amiante, goudrons, ferrailles, bétons contenant des adjuvants très toxiques, etc .

Cela fait des années que notre association tire la sonnette d'alarme auprès des élus, de l'administration départementale, régionale et d'État, jusqu'auprès des tribunaux qui n'ont pas pu, jusqu'à maintenant, empêcher ces pratiques mortifères à cause d'arguments juridiques encore malheureusement favorables aux pollutions en tout genre.

Nous sommes d'autant plus inquiets que les autorisations préfectorales vont permettre ces gravières jusqu'à 1000 ha aux dépens des terres agricoles, de la réserve hydrique de la nappe alluviale et de son bon état sanitaire. Une photo jointe permet de comprendre pourquoi l'eau de la nappe se pollue au fil du temps. Des analyses précises (que nous pouvons présenter) de plusieurs piézomètres en aval des gravières en témoignent.

**Nous vous demandons d'intervenir pour qu'au minimum ces déchets du BTP soient stockés (et non enfouis) à l'air libre pour être recomposés et recyclés comme le préconisent les ministères de l'environnement et de l'industrie.**

Nous soutenons également les habitants de cette zone qui, alors qu'ils ne sont pas alimentés par l'eau potable communale, voient la ressource en eau de leur puits se tarir périodiquement et devenir impropre à la consommation quotidienne par des pollutions bactériennes.

Nous précisons en outre que contrairement à ce que prévoient les AP de l'Ariège, au moins un des carriers ne respecte pas le quota de transport des matériaux de 50 % par le ferroutage. On se demande à quoi servent les services de l'État devant tant de négligence et de pratiques nocives non conformes aux Arrêtés qui étaient sensés contenir leur dérive.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre de l'Environnement, l'expression de notre plus profond respect.

Fait à Serres sur Arget le 25 janvier 2018

Pour le  
COMITÉ  
ÉCOLOGIQUE  
ARIÉGEAIS

Le président  
Marcel Ricordeau

